

Règlement Jeu-concours

« L’Innovation by Paris Inn Group »

PARIS INN GROUP, Société par Actions Simplifiée au capital social de 1 500 000 euros enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 501 865 729, dont le siège social se situe au 96, Boulevard Haussmann –75008 Paris,

Ci-après dénommée « **PARIS INN GROUP** »

Article 1 - Objet

PARIS INN GROUP organise un jeu-concours (ci-après dénommé le « **Jeu** ») sans obligation d’achat du 23 juin au 7 juillet 2017 inclus et portant sur comportant sur des questions réparties comme dessous :

Deux (2) questions sur PARIS INN GROUP

Deux (2) questions sur les Start-up incubées par PARIS INN GROUP

Deux (2) questions sur l’innovation dans le secteur du tourisme et de l’hôtellerie

En outre, si le participant informe qu’il détient ou travaille au sein d’une Start-up, alors, il devra répondre à cinq (5) questions supplémentaires qui l’invitent à détailler son domaine d’activité, ses projets et ses perspectives d’avenir.

La sélection du gagnant se fera lors d’une réunion du Comité de l’Innovation de PARIS INN GROUP le lundi 10 juillet 2017

Article 2 - Participation

La participation à ce Jeu est ouverte au grand public français sans distinction. Les personnes participant au jeu-concours doivent impérativement être des personnes physiques majeures (18 ans et plus) disposant d’une adresse e-mail valide et résidant en France.

Les personnes n’ayant pas justifié leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

La participation au Jeu entraîne l’acceptation pure et simple du présent règlement (ci-après le « **Règlement** »), en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français. Pour participer au Jeu, le participant doit compléter le questionnaire Google Forms de manière réglementaire et complet intitulé : « L’Innovation by Paris Inn Group »

Pendant la durée du Jeu, il ne sera accepté qu'une seule participation par personne définie par son adresse e-mail. En cas de participations multiples, il ne sera pris en compte qu'une seule participation. La tentative d'inscriptions multiples pourra entraîner l'exclusion du participant par PARIS INN GROUP.

Article 3 – Gain

Le/la gagnant(e) sera sélectionné(e) en fonction des réponses rédigées dans le questionnaire du Jeu. Pour remporter le Gain, le gagnant devra répondre correctement à toutes les questions et celui-ci sera sélectionné en fonction de ses réponses au sein de la rubrique « L'Innovation », dont les questions sont les suivantes :

« Quelle innovation imaginez-vous dans le secteur de l'Hôtellerie (de la réservation à la fin de votre séjour) ?

Imaginez votre séjour dans un hôtel en 2037. ».

Le gagnant remportera une nuitée pour deux au Maison Albar Hotel Paris Céline *****. Le petit-déjeuner ainsi que toutes les prestations payantes lors de son séjour seront à la charge du gagnant.

Le gagnant pourra bénéficier de son Gain en réservant au préalable le week-end, hors semaine.

Le Gain est valable 6 mois. Le Gain ne pourra en aucun cas être modifié ou remplacé par de l'argent.

Le Gain ne sera en aucun cas reversé au gagnant si ce dernier ne respecte pas le présent Règlement du Jeu.

Article 4 - Responsabilité

Dans le cas où PARIS INN GROUP contacterait le gagnant via l'adresse électronique déposée par ce dernier dans le formulaire du Jeu et que ladite adresse email s'avère ne pas correspondre à celle du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives au Gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, PARIS INN GROUP ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

Le gagnant aura dix (10) jours pour se manifester après l'envoi du courrier électronique l'informant du Gain. Si le gagnant ne s'est pas manifesté dans le délai susvisé, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé au Gain. Si le gagnant initial ne se manifeste pas sur les 10 jours impartis, la seconde meilleure idée sera récompensée.

PARIS INN GROUP ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plateforme Facebook ainsi que sur le site de PARIS INN GROUP empêchant l'accès

au Jeu ou son bon déroulement. Notamment, PARIS INN GROUP ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si PARIS INN GROUP met tout en œuvre pour offrir aux participants des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, PARIS INN GROUP ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du Jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de PARIS INN GROUP, cette dernière se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent Règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, PARIS INN GROUP se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 5 – Identité des participants

Pour assurer le respect du présent Règlement, PARIS INN GROUP se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, et leur appartenance au réseau social Facebook. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les participants disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante : PARIS INN GROUP, Jeu « L'Innovation by Paris Inn Group » 96, Boulevard Haussmann 75008 Paris.

Article 6 – Profil du participant

PARIS INN GROUP pourra diffuser le nom, la ville ou la commune de résidence et la photographie de profil Facebook des participants (les participants devant s'assurer du droit

d'auteurs de leurs photographies), à des fins promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

Article 7 – Attribution de compétence/Litiges

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit et adressée à PARIS INN GROUP au 96, Boulevard Haussmann - 75008, Paris.

La loi applicable au présent Règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes de PARIS.